

d'*Avenacum* à celui de Rosarias. Et vous voulez attribuer à saint Louis, qui a vécu de 1226 à 1270, la donation d'Avenas à l'église de Mâcon, la fondation de son église paroissiale et l'érection de son royal autel ! Cela n'est pas admissible.

C'est en 1238 que saint Louis réunissait le comté de Mâcon à la couronne de France, l'ayant acheté de Robert de Dreux, dit « de Braine. » Robert de Dreux agissait de concert avec sa femme, Alix de Mâcon, qui lui avait apporté en dot ce comté souverain. Dieu ne lui avait pas donné d'héritier direct. Or, on ne trouve dans le *Cartulaire de Saint-Vincent* aucune charte de saint Louis. C'est donc bien et à juste titre sur l'empereur et roi (1) Louis le Pieux, que la reconnaissance de l'Église et du Chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, au sujet d'Avenas, s'est reportée traditionnellement pendant dix siècles. Nous trouverons plus loin, dans l'interprétation des bas-reliefs de l'autel, une confirmation éclatante de ce fait incontestable.

## XVI

L'article de M. de La Roche la Carelle sur Avenas ressemble fort au plaidoyer d'un habile et audacieux avocat, en faveur d'une mauvaise cause. Il a conçu une idée nouvelle, il l'aime comme son enfant, il y tient comme à son honneur. Pour la faire prévaloir, il ne fait qu'affirmer avec une assurance digne d'une meilleure cause. Il semble ignorer ce principe éternellement vrai qu'une assertion ne prouve qu'autant qu'elle est démontrée. Il ne suffit pas de nous

---

(1) Louis le Débonnaire, comme son père Charlemagne, était à la fois empereur des Romains et roi des Francs. On disait naguère : « Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie. » On dit, depuis quelques années : « Victoria, reine d'Angleterre et impératrice des Indes. » Il n'y a donc rien de sérieux dans l'objection tirée du titre de « roi » donné à l'empereur Louis 1<sup>er</sup> : « Rex Ludovicus, » surtout en poésie. Le même souverain termine ainsi la charte fondamentale de l'an 815, la première qu'on verra aux pièces justificatives : « Actum Aquis Grani, palatio regio, in Dei nomine. » — « Fait à Aix-la-Chapelle, dans le palais royal, au nom de Dieu. »